



7 Route de Ruffey  
21200 VIGNOLES  
06 24 12 85 37  
[gmonconsultantimmo.fr](mailto:gmonconsultantimmo.fr)  
[www.gmonconsultantimmo.fr](http://www.gmonconsultantimmo.fr)

## BAREME D'HONORAIRES

Titulaire de Carte Professionnelle Transaction n° CPI 2101.2016.000.012.583 délivrée CCI de Côte d'Or.

G Mon Consultant Immo est rémunéré uniquement selon les termes de loi HOGUET (loi N° 70-9 du 2 janvier 1970), qui stipule que : Les honoraires sont dus uniquement à la réalisation de la transaction. Lorsque toutes les conditions suspensives sont levées et à la signature de l'acte authentique.

### TRANSACTIONS

Honoraires à charge du vendeur sauf convention contraire stipulée dans le mandat de vente

#### Sur immeuble

De 0 à 100 000 €	<b>7 % TTC</b> du prix de vente Minimum de perception <b>5 000 € TTC</b>
De 100 001 à 250 000 €	<b>6 % TTC</b> du prix de vente Minimum de perception <b>7 000 € TTC</b>
De 250 001 à 400 000 €	<b>5 % TTC</b> du prix de vente Minimum de perception <b>14 000 € TTC</b>
A partir de 400 001 €	<b>4 % TTC</b> du prix de vente Minimum de perception <b>20 000 € TTC</b>

#### Sur terrains à bâtir

**8 % TTC** du prix de vente  
Minimum de perception **5 000 € TTC**

**Estimations :** à partir 150 € TTC\*

**Expertises :** à partir de 300 TTC\* **\* offerte si mise en vente à l'agence**

### LOCATIONS

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la Loi ALUR du 24 mars 2014 : « ... Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par m<sup>2</sup> de surface habitables de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> Août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier) . »

**1 mois de loyer + indice alur suivant la zone concerné Honoraires TTC**

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	<b>8 €/m<sup>2</sup></b>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/sortie	<b>3 €/m<sup>2</sup></b> (Mise en relation avec un Huissier de Justice)

**(50% à la charge du propriétaire bailleur et 50 % à la charge du locataire)**